Conseil municipal du 20 novembre 2015



Etat des lieux relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Ville de Grenoble

Ville solidaire et citoyenne

Contexte



La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Signée par le Maire de Grenoble le 9 mars 2015, elle invite les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour tous.

La réglementation

- La loi du 12 mars 2012
- Le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 8 mars 2013
- Le décret du 24 juin 2015

Un plan d'actions en cours



Sur 4 axes prioritaires:

1 - La présence des femmes sur l'espace public

Améliorer leur visibilité sur le plan symbolique (noms de rues et d'équipements) et leur accessibilité réelle

Ex : action contre le harcèlement de rue le 9 octobre, projet de marche exploratoire en mars 2016 dans les secteurs Politique de la ville...

2 - <u>L'enfance et la jeunesse</u>

Sensibiliser le jeune public et empêcher l'installation de stéréotypes Ex : boîtes à outils pour les professionnels petite enfance, travail avec les bibliothèques

3 – <u>Le sport</u>

Développer le sport féminin et la mixité dans les clubs et associations Ex : Délibération APELS, école municipale de foot

4 - Les <u>ressources humaines</u>

Travailler sur un meilleur équilibre salarial et sur la mixité des filières (mobilité interne et formation)

Ex : programme Tremplin pour les femmes, formation transversale égalité FH...

Une photographie comme point de départ



Cet état des lieux est une photographie globale de l'égalité femmeshommes dans les effectifs de la Ville de Grenoble. Beaucoup de ces données restent à affiner. Elle n'en constituent pas moins un point de départ avant les deux prochaines étapes:

- La réalisation d'un **rapport de situation comparée** et d'une proposition de plan d'actions, en concertation avec les organisations syndicales.
- La présentation d'un **rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**, au niveau des politiques RH et de celles menées sur le territoire, avant le débat d'orientation budgétaire en novembre 2016.
- La mise en place d'un **comité de suivi** par l'Adjointe à l'évaluation